

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)

**Du lundi 17 juin 2024 à 9h au mercredi 17 juillet 2024 à 12h**

Par arrêté n°2024-21 du 23 mai 2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPI).

**Le projet de RLPI du Grand Anancy a pour objectifs** : de doter le territoire d'un document réglementaire sur l'affichage extérieur ; d'adapter la réglementation nationale aux enjeux et aux spécificités locales, de préserver le paysage et le cadre de vie tout en répondant aux besoins d'affichage des activités économiques et associatives.

Au terme de l'enquête publique le projet de RLPI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné la Commission d'enquête dont la composition est la suivante : Monsieur Dominique MISCIOSCIA président, M. Bernard AUDION et M. Christian FONTANILLES, membres, et M. Luc CLOUET, membre suppléant.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 17/06/2024 à 9h au 17/07/2024 à 12h** pour 31 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- **Mairie d'Alby-sur-Chéran** - 4 rue Etroite - 74540 ALBY-SUR-CHERAN  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h  
et le vendredi après-midi : de 13h à 17h30
- **Mairie d'Anancy** (Commune nouvelle d'Anancy) - 9 boulevard Decouz - 74000 ANNECY  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Mairie déléguée d'Anancy-le-Vieux** (Commune nouvelle d'Anancy) - place Gabriel-Fauré - Anancy-le-Vieux - 74940 ANNECY  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **Mairie déléguée de Seynod** (Commune nouvelle d'Anancy) - place de l'Hôtel de Ville - 74600 ANNECY  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **Mairie d'Epagny** (Commune nouvelle d'Epagny-Metz-Tessy) - 143 rue de la République, 74330 EPAGNY-METZ-TESSY  
du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
et le vendredi : de 8h30 à 12h
- **Mairie de Fillière** - 300 rue des Fleuries - Thorens-Glières - 74570 FILLIERE  
mardi : de 8h30 à 12h et de 16h à 19h ; mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 17h ;  
samedi : de 9h à 12h
- **Mairie de Menthon-Saint-Bernard** - 284 rue Saint Bernard - 74290 MENTHON-SAINT-BERNARD  
du lundi au vendredi : 8h à 12h et de 14h à 17h
- **Mairie de Poisy** - 75 route d'Anancy - 74330 POISY  
du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
et le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **Mairie de Saint-Jorioz** - place de la Mairie - 74410 SAINT-JORIOZ  
du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
et le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h45
- **Mairie de Sevrier** - 2000 route d'Albertville - 74320 SEVRIER  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut être consulté et téléchargé sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5415>  
Le lien du registre dématérialisé est également accessible depuis le site Internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)), rubrique Aménagement du territoire, RLPI).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de RLPI peuvent être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse : Grand Anancy - Pour l'élaboration du RLPI, M. le Président de la commission d'enquête - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX ;
- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5415> ; **exclusivement** du 17 juin 2024 à 9h00 au 17 juillet 2024 à 12h00 précises.
- adressées à la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse de courriel dédiée [enquete-publique-5415@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5415@registre-dematerialise.fr)

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique susvisé est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations et propositions faites sur le projet soumis à enquête publique, dans le cadre des permanences assurées aux dates et heures suivantes :

Siège du Grand Anancy .....	17 juin 2024 de 9h à 12h 17 juillet de 9h à 12h	Mairie d'Anancy-le-Vieux (Anancy) .....	24 juin de 9h à 12h 5 juillet de 14h à 17h
Mairie de Menthon-Saint-Bernard .....	17 juin de 8h45 à 11h45 3 juillet de 8h45 à 11h45	Mairie de Poisy .....	26 juin de 14h30 à 17h30
Mairie d'Epagny (Epagny-Metz-Tessy).....	18 juin de 14h30 à 17h30	Mairie d'Anancy (Anancy) .....	28 juin de 14h30 à 17h30
Mairie de Sevrier .....	19 juin de 9h à 12h	Mairie de Saint-Jorioz.....	28 juin de 15h45 à 18h45
Mairie de Fillière (Thorens-Glières).....	22 juin de 9h à 12h 2 juillet de 16h à 19h	Mairie de Metz-Tessy (Epagny-Metz-Tessy) .....	29 juin de 9h à 11h30
Mairie de Seynod (Anancy) .....	24 juin de 14h à 17h 3 juillet de 9h à 12h	Mairie d'Alby-sur-Chéran.....	1 <sup>er</sup> juillet de 9h à 12h 8 juillet de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant 1 an après la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anancy (direction de l'aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), aux jours et heures habituels rappelés à l'article 4, sauf jours fériés et de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site Internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) et sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/5415>).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)).

La Présidente du Grand Anancy,

**Frédérique LARDET**